



Conditions Générales

1. L'Institut Français du Burundi est le promoteur du concours Smartphone Film Competition.
2. Le concours Smartphone Film Competition est ouvert à tous les participants de plus de 18 ans résidant au Burundi.
3. Les participants doivent soumettre leurs films au plus tard le 30 septembre 2019 à minuit.
4. La participation au concours est gratuite.
5. Un seul film par participant sera accepté.
6. Tous les films doivent être tournés avec un smartphone.
7. Les films ne peuvent pas dépasser 4 minutes, générique compris.
8. Tous les genres sont acceptés.
9. Le thème du concours est « Nous en 2030 » Nous conseillons de réduire le tournage des films à la sphère domestique et d'éviter de filmer dans la rue et les espaces publics.
10. Il est permis d'utiliser n'importe quel logiciel ou application pour le montage, la post-production ou le traitement d'images.
11. Il est permis d'utiliser des périphériques externes pour l'enregistrement audio.
12. Les films peuvent être en français, kirundi et swahili ou un mélange de ces langues.
13. Les films peuvent être dans l'un des formats vidéo suivants : MP4, AVI, WMV.
14. Les films peuvent être soumis sur clé USB à l'accueil de l'Institut Français ou électroniquement par Wetransfer ou lien Youtube à : cdm@ifburundi.org
15. Les films doivent être l'œuvre originale du participant et ne doivent pas avoir été publiés ni distribués sous quelque forme que ce soit.
16. L'œuvre ne doit pas enfreindre le droit d'auteur, les marques déposées, la vie privée, la publicité ou tout autre droit personnel ou de propriété de toute personne ou entité.
17. Le participant doit avoir la permission de toutes les personnes présentes dans le film et toutes les personnes doivent avoir été informées de leur participation au concours.
18. Tout problème pouvant survenir en raison d'une violation des droits d'auteur relève de la seule responsabilité du participant. Le Promoteur ne sera responsable d'aucune violation des droits d'auteur.
19. Il incombe au participant de s'assurer que tous les permis pertinents ont été obtenus lors du développement du film.
20. Le participant consent à accorder une utilisation gratuite, non exclusive, illimitée en ligne et en diffusion des travaux soumis au Promoteur à des fins d'information et de promotion non commerciales.
21. Toute inscription jugée diffamatoire ou discriminatoire à la discrétion du Promoteur sera disqualifiée.
22. Le participant doit indemniser le promoteur de toute réclamation, action ou procédure de quelque nature que ce soit, ainsi que de tous dommages, responsabilités et coûts liés à ou résultant de la violation de l'un des accords conclus par le participant aux termes des présentes.
23. Le Promoteur nommera un jury pour la sélection du premier et du deuxième prix.
24. Critères d'évaluation : narration, pertinence du sujet, cinématographie, montage, son et musique.
25. La sélection des films sera projetée tous les jours du 9 au 11 octobre 2019.

DECLARATION

J'ai lu et accepte les conditions de participation au concours Smartphone Film Competition.



Signature du Participant : _____

Date : _____



v i v r e
l e s
c u l t u r e s